

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS

"C'est la Fête à l'escargot"

Organisé par l'agence du
Crédit agricole Centre-est de Vonnas

ARTICLE 1 : L'agence du Crédit agricole Centre-est de " **Vonnas** ", 53 Rue Chaynes Aimable - 01540 VONNAS, organise une animation sur le thème de "La Fête à l'escargot au Crédit Agricole de Vonnas" du 2 au 22 novembre 2011, sur la base d'un concours de dessins avec un questionnaire pour les parents.

ARTICLE 2 : Le jeu concours de dessins est ouvert aux enfants mineurs des clients ou non clients du Crédit agricole Centre-est.
Le questionnaire est ouvert aux parents majeurs clients ou non clients du Crédit agricole Centre-est.

ARTICLE 3 : La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer, il suffit de remettre à l'agence de Vonnas :

- un dessin fait par l'enfant au recto du papier à dessin fourni par l'agence,
- la réponse aux trois questions suivantes au verso du papier à dessin :

- 1/ Quelles est la vitesse moyenne d'un escargot adulte?
- 2/ Comment reconnaît-on un escargot adulte ?
- 3/ Au sein de l'agence du Crédit Agricole de Vonnas, quels sont les noms et prénoms des conseillers ?

ARTICLE 4 : - Le verso de chaque dessin, devra être rempli complètement et lisiblement (sous peine de nullité) par les parents de l'enfant mineur, et déposé à l'agence de Vonnas. Il ne sera retenu qu'un seul dessin par participant.

ARTICLE 5 : Tous les dessins conformes (Cf. Article 4 du présent règlement) donneront lieu à la réunion d'un jury le 26 novembre 2011, ce jury sera composé de :

Mme Delphine LACOMBE, "Ain Escargot Bressan" à Vonnas,
Mme Nathalie GIRARD, Directrice d'agence à Vonnas.

ARTICLE 6 : Le jury désignera 3 gagnants des lots suivants :

1^{er} lot : 1 Sac de Sport Mozaïc d'une valeur commerciale 20 € TTC + 1 bon d'achats chez Ain Escargot Bressan, d'un montant de 35 €,

2^{ème} lot : 1 Sac à Dos Mozaïc d'une valeur commerciale 15 € TTC + 1 bon d'achats chez Ain Escargot Bressan, d'un montant de 25 €,

3^{ème} lot : 1 Sac Besace Mozaïc d'une valeur commerciale 15 € TTC + 1 bon d'achats chez Ain Escargot Bressan, d'un montant de 15 €,



- ARTICLE 7 :** Les gagnants acceptent la remise officielle du lot, sauf renonciation au prix, suivant des modalités pratiques (lieu, date et heure) qui leur seront précisées ultérieurement.
- ARTICLE 8 :** Le prix ne peut en aucun cas être échangé contre des espèces ou toute autre contrepartie même dans le cas de renonciation.
- ARTICLE 9 :** L'agence du Crédit agricole Centre-est de Vonnas se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours de dessins en cas de force majeure ; cette décision sera portée à la connaissance des participants par voie d'affichage.
- ARTICLE 10 :** Les organisateurs se réservent le droit d'associer le nom et l'image des gagnants à des fins publicitaires ou de relations publiques.
- ARTICLE 11 :** La participation au concours de dessins implique l'adhésion inconditionnelle et sans recours au présent règlement.
- ARTICLE 12 :** Les employés et les élus du Crédit agricole Centre-est et les membres de l'EARL Ain Escargot Bressan, ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent en aucun cas participer à ce concours de dessin.
- ARTICLE 13 :** Les informations personnelles recueillies sur les papiers à dessins sont nécessaires pour la participation à ce concours. Ces informations, lorsqu'elles concernent des personnes majeures, pourront faire l'objet de traitements informatisés pour les besoins des actions commerciales du Crédit agricole Centre-est et de toutes les entités du groupe Crédit Agricole. Elles pourront également être communiquées à des tiers pour l'exécution de travaux de sous-traitance. Vous pouvez à tout moment accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier, vous opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales, en écrivant par lettre simple adressée au Crédit agricole Centre-est 1, rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'or. Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.
- ARTICLE 14 :** Le présent règlement est déposé chez Me UZEL, huissier de justice au 2 bis rue Jacques 69582 Neuville sur Saône Cedex. Le règlement est à la disposition de tous dans les agences participantes. Il est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à Crédit agricole Centre-est 1, rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne au Mont d'Or. Les frais de timbre seront remboursés sur simple demande, au tarif lent en vigueur.

